

Le Conseil chrétien canadien du rétablissement des réfugiés aide à l'immigration au Canada de certaines catégories de personnes déplacées. Le Conseil a été formé en juin 1947 en vue d'aider à trouver et à préparer outre-mer les immigrants approuvés qui sont des personnes déplacées demeurant en territoire occupé mais ne relèvent pas de l'Organisation internationale pour les réfugiés. Le Conseil est un organisme bénévole composé des corps suivants: la Société catholique d'aide aux immigrants, la Commission canadienne de colonisation mennonite, la Société de colonisation et d'immigration des baptistes allemands, le Secours mondial des canadiens luthériens, le Comité sudète et le Fonds de secours letton du Canada. Le Conseil procède tout comme dans le cas des immigrants approuvés qui relèvent de l'Organisation internationale pour les réfugiés et presque tous les immigrants visés sont proches parents de résidents du Canada.

Voici la répartition selon l'origine ethnique des personnes déplacées admises jusqu'au 31 mars 1949:

Polonaise.....	14,620	Russe.....	1,576	Finlandaise.....	26
Ruthène.....	13,598	Serbe.....	986	Italienne.....	34
Hébraïque.....	8,479	Magyare.....	983	Albanaise.....	17
Lituanienne.....	6,340	Croate.....	547	Grecque.....	16
Allemande.....	4,222	Roumaine.....	537	Suédoise.....	10
Lettonne.....	4,208	Tchèque.....	449	Autres.....	37
Hollandaise.....	3,650	Slovaque.....	116		
Estonienne.....	2,709	Autrichienne.....	83	TOTAL.....	64,860
Yougoslave.....	1,580	Bulgare.....	47		

Familles agricoles des Pays-Bas.—Des dispositions prises avec les autorités hollandaises permettent aux agriculteurs hollandais dont les terres ont été inondées par suite des opérations militaires durant la seconde guerre mondiale de venir s'établir au Canada. Ces immigrants, qui ne sont pas des ouvriers agricoles mais des colons disposant de ressources financières, se déplacent avec leur famille; ceux qui sont déjà rendus se sont montrés très capables de s'adapter aux méthodes agricoles du Canada. Il est venu au pays environ 11,000 personnes de cette catégorie de juin 1947 au 31 mars 1949.

Anciens combattants polonais.—Un plan spécial autorise l'entrée d'anciens combattants polonais afin d'aider les fermiers qui ont un urgent besoin d'aide. Ces Polonais consentent à garder un emploi agricole durant une période de deux ans. En retour, l'employeur consent à leur verser le taux de salaire courant et à leur fournir un logement. Grâce à ce plan, 4,327 hommes sont venus au Canada jusqu'au 31 mars 1949.

Immigrants de Malte.—En vertu d'une entente avec le gouvernement de Malte, le Canada autorise l'entrée de 500 Maltais et des personnes à leur charge. L'établissement des chefs de famille au Canada est confié au ministère du Travail et les personnes à leur charge viendront les rejoindre quand ils seront en mesure de les accueillir et les faire vivre.

Orphelins européens.—A la demande de la Société catholique d'aide aux immigrants et du Congrès des Juifs du Canada, le gouvernement du Canada autorise l'entrée de 1,000 catholiques et de 1,200 juifs orphelins de guerre.

Sous-section 1.—Statistique de l'immigration

Le tableau 1 renferme la statistique de l'immigration au Canada, de 1910 à 1948. Les tableaux 2 à 9 présentent, pour des années plus récentes, des analyses selon le dernier endroit de domicile permanent, le port d'entrée, le sexe, l'âge, le lieu de naissance, l'origine ethnique, la nationalité, la destination et l'occupation. Les tableaux 12 et 13 portent sur les Canadiens revenus des États-Unis et de Terre-Neuve et le tableau 14, sur l'immigration orientale.